



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Danièle Tremblay,  
directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 148, chemin Étienne-Tremblay, dans la phase VI de la Seigneurie des Éboulements, sur le lot 6 533 309 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM141-2022** consiste à :
  - a) **Autoriser l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 65 mètres plutôt que 12 m maximum, tel que prescrit par l'article du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Seigneurie des Éboulements, phase VI.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante [dtremblay@leseboulements.com](mailto:dtremblay@leseboulements.com) au plus tard le 13 janvier 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 16 janvier 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim